

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 06 Mai 2021 A 20 H SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT**

---

**Présents :** CHATAGNAT André-Gilles, CHAUMONTET Denis, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan, BLANDIN Aurélie, JACCAZ Yan.

**Excusé :** /

**Absent non excusé :** /

Mr Eric MANTILLERI a été désigné secrétaire.

**Ordre du jour :**

- **Indemnités gardiennage 2020**
- **Auberge communale : exonération du loyer de mai 2021**
- **Factures eau 2021 : dégrèvements**
- **Demandes de subventions 2021**
- **Sécurisation des Hameaux**
- **Urbanisme**
- **Divers**

\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 1<sup>ER</sup> Avril 2021 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour avec l'aval des élus : « Devis Ets BESSON » et « Demande amende de police au CD74 ».

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- Validation du devis pour diagnostic énergétique et électrique des logements communaux et Auberge.
- Validation du devis pour contrôle de l'aire de jeux
- Implantation du capteur sismique avec Isterre dans ancien hangar technique communal
- Demande avis à la population pour parcelle Veyrat : synthèse

## • 1. Indemnités gardiennage 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer, comme chaque année, pour le paiement des indemnités de gardiennage de l'église communale, services rendus par Madame Nathalie PROENCA en 2020.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en 2020 le taux de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales reste équivalent. Ainsi l'indemnité est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Il est décidé à l'unanimité de lui verser 50% de l'indemnité inchangée soit :

➤ **2020 : Circulaire du 14 mars 2019**

➤ **479.86 x 50% = 239.93 €**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- Donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour mandater cette dépense.

## • 2. Auberge communale : exonération du loyer de mai 2021

Monsieur Le Maire rappelle aux élus d'une demande reçue en date du 04 mars 2021 de Mr ALRAN Patrick, gérant de « l'Auberge de Chaumont » de pouvoir bénéficier à nouveau et ce pendant les prochains mois, d'une exonération de ses loyers du restaurant et de l'appartement qu'il loue pour son personnel, suite aux deux baux de location du 21/01/2019 et du 11/04/2019, dans le cadre de la seconde crise sanitaire due au Covid-19 et ici pour le mois de mai 2021.

Vu les annonces gouvernementales du 30 avril dernier quant à la réouverture des restaurants possibles avec activité en terrasse uniquement du 19 mai au 9 juin 2021, les élus restant toujours compréhensifs face l'impact financier que la crise sanitaire continue à engendrer au sein de la gestion du restaurateur, une réflexion est faite néanmoins au sein de l'assemblée sur les deux types de location à savoir l'une commerciale avec le bail du restaurant et l'autre avec le contrat de location d'un appartement de type T3 pour son personnel.

⇒ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité par 10 voix pour, 1 voix contre, 0 voix d'abstention :**

- d'exonérer sous forme d'une remise de créance partielle correspondant à la période de fermeture soit du 1<sup>er</sup> mai au 18 mai 2021 et s'élevant à 780.00 € à destination de l'auberge de Chaumont du mois de mai 2021 pour le restaurant
- de ne pas dispenser la location de l'appartement que l'aubergiste loue pour son personnel,

- de charger Mr Le Maire à l'exécution de cette remise de créance,
- de décider à chaque séance du mois de location à exonérer suite à demande,

### 3. Factures eau 2021 : dégrèvements

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mr FOEX Romain chargé de l'eau, informe l'assemblée d'une demande d'un abonné pour la rectification de sa facture d'eau 2021 suite à une fuite sur la période du 01/05/2020 au 31/03/2021.

Après réflexion, **l'assemblée procède à la décision suivante avec 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- Prise en compte à titre exceptionnel de sa consommation sur la moyenne des trois dernières années.
- L'abonné doit transmettre en mairie la copie de la facture de réparation de ladite fuite.
- L'annulation du titre correspondant sera à déduire de la facturation concernée par la fuite d'eau soit la facture annuelle 2021.
- charge Mr Le Maire de signer tous les documents relatifs aux rectifications de factures d'eau.

### 4. Demandes de subventions 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations suivantes :

Resto du Cœur - Pringy	150 €
La Banque alimentaire	150 €
Stimul'Usses	150 €
Sourire en cœur	150 €
Graines d'amis	150 €
Protection civile -Antenne de Frangy	150 €
Vic pour la vie	150 €
Fédération sportive Val des Usses	150 € (5 enfants x 30 €)

et charge Monsieur Le Maire à procéder à ces dépenses.

### 5. Sécurisation des Hameaux

Suite à un groupe de travail, les élus portent actuellement le projet de mettre en place un cheminement piétonnier pour la sécurité des randonneurs, des enfants et des piétons partant du parking près du mur d'escalade route des roches au hameau de « Vovray » via le chemin des voiries avec l'installation d'une zone piétonne du carrefour route de St-Jean/route de Chaumontet jusqu'au « voiries » et de « Chaumontet » sur la route de « Vovray » : cette zone sera matérialisée par un marquage au sol (peinture).

Pour cela, un devis a été signé avec les Ets Girod.

Aussi, en parallèle une demande de subvention dans le cadre des amendes de police est déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

## • 6. Devis BESSON

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Romain FOEX, chargé de l'eau.

Monsieur Romain FOEX informe les membres qu'un remplacement des stérilisateurs UV d'eau potable au réservoir de Chaumontet doit avoir lieu, nécessitant l'approbation des élus.

Ces stérilisateurs seraient pour l'arrivée des sources du moto cross. Pour cela un devis est fait par la Sté BESSON de Marlioz.

La lecture de celui-ci est faite :

• Stérilisateur UV	4 330.00 € HT
• Pièces et accessoires de raccordement	730.00 € HT
• Forfait main-d'œuvre	600.00 € HT
<b>Soit un total global .....</b>	<b>5 660.00 € HT</b>

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis de la Sté BESSON pour le remplacement des stérilisateurs de l'arrivée des sources du moto-cross au réservoir de Chaumontet qui s'élève à 5 660.00 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

## • 7. Demande amende de police au CD74

Monsieur Le Maire rappelle aux élus les orientations budgétaires de voirie 2021 à savoir la mise en place de plusieurs signalisations au sol pour les automobilistes, les piétons, pour la sécurité des enfants allant à l'école ainsi qu'un cheminement pour les randonneurs sur la traversée des hameaux de la commune (Chaumontet et Chef-lieu) ; aussi, la mise en place d'un radar pédagogique EVOLIS version solaire pouvant se déplacer à divers points d'entrées et sorties du chef-lieu et des hameaux.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil d'avoir l'autorisation de pouvoir solliciter une aide financière au Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du produit des amendes de polices pour ces travaux de sécurisation des hameaux et la mise en place du radar pédagogique.

Ces projets étant validés et inscrits au budget primitif communal 2021.

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,**

⇒ donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

- **8. Urbanisme**

Mr MANTILLERI Eric, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

**PERMIS D'AMENAGER**

/

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC 07406519X0005M01** : GUDEFIN Jérémy pour abatage des deux arbres, mur d'enrochement et clôture au 199 route de l'Afflit à Chaumont : **accord** le 06 avril 2021

**PC 07406519X0001M01** : STORY Quentin pour la création de 2 velux au-dessus du garage au 83 impasse du Pré Magnin : **accord** du 27 avril 2021

**PC07406519X0008M02** : PUZEL Jeremy pour l'édification d'un mur de soutènement et des clôtures au 233 route de l'Afflit à Chaumont : **refus** du 29 avril 2021

**PC07406519X0006M02** : DUGAT Dorian pour un mur de soutènement en moellons d'une hauteur max de 1,50 m, la réalisation de 2 murets en moellons hauteur max 60 cm, et la pose d'un grillage rigide couleur gris anthracite au 71 impasse du Pré Magnin à Chaumont : **accord** du 29 avril 2021

**PC07406519X0017M01** : VILLARD Laurent pour l'édification de murs de soutènement au 77 impasse du Pré Magnin à Chaumont : **accord** du 29 avril 2021

**PC07406519X0018M03** : SIMOES Tony pour le changement d'implantation de la maison et l'ajout d'un garage et sa cave Les Jardins du Pré Magnin lot 11 à Chaumont : **refus** du 06 mai 2021

**PC07406521X0003** : commune de Chaumont pour la construction d'un réservoir d'une capacité de 30 m3 d'eau potable et de 120m3 de réserve incendie pour le réservoir - route du Maréchal Ferrant « Vovray » à Chaumont : **accord** du 06 mai 2021

**DECLARATIONS PREALABLES**

**DP07406521X0003** : PINAUD Rémi pour peinture de la façade en beige et des volets en bleu pastel puis peinture de la barrière du balcon en gris 188 route de Saint Jean à Chaumont : **accord** du 22 avril 2021.

- **9. Divers**

### **DEPOT/VENTE MAIRIE**

Le livre « Vivre à Chaumont au Moyen-Age » présenté par « LA SALEVIENNE » en coédition avec l'association « KE VIVA » sera prochainement disponible à la vente en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Le bureau unique de vote se tiendra les dimanches 20 et 27 juin 2021 comme d'habitude dans la petite salle du bâtiment « Espérance » près de l'église.

Pour la tenue de ces élections départementales et régionales, la mairie recherche des volontaires pour être assesseurs ou scrutateurs (tenir le bureau de vote par tranche horaire de deux heures) pour ces deux dimanches.

Si vous êtes électeur sur la commune de Chaumont et que vous êtes intéressé pour participer à la vie démocratique, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie : [mairie@chaumont-74.fr](mailto:mairie@chaumont-74.fr) ou au 04.50.44.73.01 (le mardi de 12h-16h et le jeudi de 14h à 19h).

### **MOTO-CLUB DE CHAUMONT**

Suite à la dernière assemblée générale du club, le nouveau bureau est le suivant :

Président : Antony ZUCCALLI  
Trésorier : Gérald HONCZARUK  
Secrétaire : Michel GIROD

### **GROUPE DE TRAVAIL**

Plusieurs groupes de travail auront lieu prochainement ayant pour thèmes la décoration de Noël, la signalétique au sein du village, l'agenda 30.

Aussi, une synthèse sera établie suite aux nombreux avis en retour concernant la nature du projet futur sur une parcelle communale au chef-lieu.

### **ENFANTS CHAUMONTOIS**

Le Maire de Chaumont souhaiterait offrir un livre « Jean du Rhône entre Usses et Rhône » aux familles chaumontoises des enfants de primaire scolarisés à l'école du Triolet.

La distribution se déroulera au cours du mois de juin prochain.

## **CMJ (Conseil Municipal Jeunes)**

Faute d'absence de jeunes suffisants (deux personnes) pour voir naître un conseil municipal jeunes à Chaumont, l'équipe municipale a décidé d'inviter les deux jeunes volontaires à intégrer une séance de groupe de travail au cours du mois de Juin : une invitation leur sera transmise.

## **EMPLOI ETE**

Comme chaque année, pour aider l'adjoint technique communal et le remplacer lors de ses congés d'été, la commune de Chaumont recherche 1 emploi-vacances à temps complet pour entretien des espaces verts et travaux divers sur la période de juin à août 2021. La personne doit être titulaire du permis B.

L'offre d'emploi a été diffusée sur tous les panneaux d'affichage, sur le site internet de la commune et Facebook depuis le 6 avril 2021 et ce jusqu'au 20 mai 2021, date butoir pour la dépose des candidatures.

Cette même offre d'emploi sera transmise aussi au Lycée agricole de Poisy (ISETA).

## **DIAGNOSTIC APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Un cabinet de contrôle a été mandaté par la commune afin d'établir un diagnostic énergétique et électrique de tous les appartements locatifs communaux et de l'Auberge de Chaumont.

## **INTERCOMMUNALITE**

### PETITE ENFANCE :

- Le centre de loisirs La Donnaz de Clarafond fermera ses portes début juillet 2021 suite au nombre insuffisant d'adhérent.
- Réflexion sur la mise en place d'un Relais d'Assistante Maternelle itinérant (RAM)
- Dépose du permis de construire faite dernièrement pour la future crèche à Minzier près de l'école du Triolet.

### ECOLE DU TRIOLET :

- Projet d'agrandissement de l'école toujours en cours et ralenti par un désaccord avec la maîtrise d'œuvre. Des propositions seront bientôt proposées pour retarder le moins possible les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h05 - Mr le Maire lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 03 Juin à 20H**

CHATAGNAT André-Gilles,

CHAUMONTET Denis,

PUZEL Jérémy,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,

BLANDIN Aurélie

JACCAZ Yan